

DEPARTEMENT TECHNIQUE ET FOOT EDUCATIF

ATTRIBUTIONS :

Le Département Technique a pour mission d'appliquer la politique technique mise en place par la Direction Technique Nationale, la Ligue et le District.

Le Département Technique est chargé du Foot en milieu scolaire (Responsabilité des CTD PPF et CTD DAP).

Le Département Technique se compose de deux sections :

- 1 - la commission « Foot Educatif »
- 2 - la section des opérations techniques

MISSIONS :

Article 1 :

La commission " Football Educatif " a en charge les rencontres des catégories U6G à U13G et des U6F à U13F.

Elle s'occupe de :

- > l'organisation des réunions avec les clubs,
- > l'établissement des calendriers de la saison et leurs modifications éventuelles,
- > l'homologation des rencontres,
- > l'établissement des niveaux, après analyse des résultats de la phase ou de la saison précédente,
- > la conformité et l'application des Règlements Sportifs du District et FFF,
- > la réception et la vérification des feuilles de matches,
- > la notification des amendes encourues pour non-observation des règlements généraux (F.F.F, Ligue et District),
- > la gestion des rencontres du football éducatif,
- > l'organisation des journées Promotionnelles et Fédérales : Rentrée du Foot, Plateaux de Noel, Foot de Cœur, Journée Départementale des clubs labellisés, Journée Départementale des EFF, Journée Nationale des Débutants.
- > l'organisation du Festival Foot U13 - Pitch

Article 2 :

La section des "Opérations Techniques", sous la responsabilité des conseillers techniques, a en charge :

- > la détection de l'élite et la sélection de celle-ci (masculine et féminine).
- > les stages de détection Garçons et Filles.
- > l'organisation des stages départementaux et des rencontres Inter Districts.
- > les centres de perfectionnement de secteur
- > la formation des éducateurs (Attestations Fédérales - Certificats Fédéraux Initiateurs CFI).
- > l'accompagnement, le suivi et l'évaluation des Sections Sportives Scolaires
- > l'aide à la structuration des clubs et la labellisation des clubs,
- > Le développement de partenariat avec l'USEP, l'UNSS etc...
- > la participation aux actions avec les partenaires : Comité Olympique etc...
- > l'encadrement des journées Foot Educatif

Fonctionnement de la commission Football Educatif (F.E.)

Article 3 :

La constitution des Poules U10 à U13 G et U13F et l'établissement des calendriers des catégories U6 à U13 (G et F) sont à la charge de la commission F.E.

Ces calendriers sont portés à la connaissance des clubs sur le site internet du District en début de saison et via FootClubs. Les prescriptions de l'art. 53 des Règlements Sportifs du District (expédition des convocations) s'appliquent aux catégories d'âge gérées par la section F.E.

Les matches U10 – U11 - U12 - U13 (G et F) pourront se dérouler de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et ils se jouent le samedi uniquement.

Pour les catégories U12, U13 et U13F, les clubs ne souhaitant pas jouer le samedi matin devront, en début de phase, le signaler uniquement par mail au DISTRICT.

Les Plateaux U6 à U11, selon la volonté des clubs recevants, se joueront le samedi matin ou après-midi.

Les plateaux U6F/U8F et U9F/U11F se joueront le samedi matin.

Les prescriptions de l'art. 55 des Règlements Sportifs du District (retour des feuilles de matches ou des C.R. de Plateaux Débutants) s'appliquent aux catégories d'âge gérées par la commission F.E.

Pour les catégories U6 à U11 (G et F), la transmission des feuilles de plateaux se fera via l'application FAL au plus tard le Lundi suivant le plateau à 18h.

Pour les catégories U12, U13 et U13F, la transmission des feuilles de matches se fera par mail au plus tard le Lundi suivant la rencontre à 18h excepté les niveaux concernés par la F.M.I.

Pour les catégories U12, U13 et U13F, en cas de non-retours des feuilles de rencontres, des amendes seront appliquées :

1^{ère} parution : 8€

2^{ème} parution : 16€

3^{ème} parution : 31€ et match perdu par forfait

Pour les catégories U6 à U11, en cas de non-retours des feuilles de plateaux, des amendes seront appliquées :

• Club organisateur : 20€

• Club participant qui ne remplit pas la feuille de licences : 20€

Article 4 :

Lorsque pour **une raison exceptionnelle** un club se trouve amené à solliciter un changement de date ou une inversion de match (U12, U13 et U13F) ou d'inversion de Plateaux (U6 à U11 G et F), cette demande doit être formulée 12 jours avant la date demandée et être accompagnée de l'accord de l'équipe adverse (accord non nécessaire pour les Plateaux) par l'imprimé réglementaire. La commission F.E. se réservent le droit de refuser la modification. La nouvelle date doit en principe avancer et non reculer le match ou utiliser la première date de rattrapage qui suit la date figurant au planning. Seule la commission F.E. validera la pertinence de la demande et la nouvelle planification.

En cas de litige, la commission F.E. statuera sur le résultat de la rencontre. La sanction pourra aller jusqu'à la perte du match avec amende financière.

Concernant les matchs non joués, la feuille de match doit être obligatoirement expédiée selon les prescriptions de l'art. 55 des R.S du District, en indiquant les raisons.

Les journées remises par décision du District seront jouées à une date fixée par la section F.E., y compris Mercredi, vacances scolaires, (sauf Noël et Jour de l'An).

En tout état de cause, il convient de ne pas perdre de vue que nous devons, commission F.E. et clubs, faire le maximum pour que les enfants jouent effectivement leur match.

Article 4 bis :

Montant des amendes en cas d'absence d'équipes :

- AUX JOURNEES DEPARTEMENTALES : les rentrées du foot, Plateau de Noël, journée nationale des débutants, journée des clubs labellisés (U11) et Festival Foot U13- Pitch (CD du 15/03/2011, PV n°34)

Montant 50 €

- AUX PLATEAUX U6 à U11 et U6F à U11F

Montant 20 € par équipe

- AUX RENCONTRES U12, U13 et U13F

Equivalent au montant du forfait

Ces amendes seront doublées si le club ne prévient pas le District, par courriel, avant le mercredi 18 heures précédant la date de la manifestation afin de permettre à la commission de pourvoir pallier au remplacement du club absent.

Article 5 :

En cas d'absence d'arbitre officiel, il est fait appel à un arbitre bénévole. Pour sa désignation les dispositions de l'art. 57 des R.S. du District s'appliquent.

L'arbitre bénévole doit posséder une licence avec le certificat médical valide, il est alors considéré comme officiel. Il cesse donc d'être dirigeant et accompagnateur de son équipe. Il est rappelé l'intérêt pédagogique de l'arbitrage des jeunes par les jeunes.

Article 5 bis :

Chaque équipe doit être accompagnée par au moins un licencié majeur (art. 88.3 des dispositions générales). Depuis la saison 2021/2022, le District déploie le dispositif des obligations d'encadrement.

Pour cette saison, pour les rencontres U13 Gaby Robert, la participation des clubs sera conditionnée à des obligations de diplôme pour les éducateurs (CFI U10/U13) et le permis de conduire une équipe. Les éducateurs s'engagent à passer la formation et devront être à jour avant le début de la 2^{ème} phase.

Concernant le Football Educatif de la pratique libre (G et F), il sera demandé aux clubs leur organigramme.

Préconisations d'encadrement :

Catégories	Niveau de diplômes
Responsable Foot Educatif G ou F (U6 à U13)	DREF + CFI Projet Club
Responsable Pôle Jeunes	DF Coach Jeunes + CFI Projet Club
Responsable Pôle Seniors	DF Coach Seniors + CFI Projet Club
Responsable Pôle Futsal	Certifié Futsal Base + CFI Projet Club
U6G à U9G	CFI U6/U9
U10 à U12G	CFI U10/U13
U13G (sauf Gaby Robert)	CFI U10/U13
U6F/U9F	CFI U6/U9
U11F et U13F	CFI U10/U13
Futsal Educatif - U6 à U11	Attestation Fédérale Futsal
Futsal Educatif - U13	Futsal Perfectionnement

Article 6 :

Pour les catégories gérées par la commission F.E., les lois du jeu seront celles établies par la F.F.F. un guide pour chaque catégorie sera fourni aux clubs en début de saison.

Article 6 bis :

Forfait Général : Pour toutes les catégories U10 à U13 et uniquement les niveaux, Honneur et Pré Excellence, il est admis que 3 forfaits simples ne soient pas automatiquement transformés en Forfait général.

Toutefois, pour éviter les abus, les raisons invoquées pour ces forfaits seront examinées par la commission F.E. qui jugera de leur recevabilité.

Fonctionnement de la section des actions techniques

Afin de permettre la détection de l'élite, son évaluation et sa sélection, les mesures suivantes sont prises :

Article 7 :

Les clubs doivent signaler leurs joueurs susceptibles de détection en répondant aux circulaires expédiées en temps utile. Ils sont tenus de fournir une réponse, même en cas d'état néant, sous peine d'encourir une amende de 80 Euros après rappel.

Article 8 :

Les clubs sont tenus à veiller et à faciliter la présence de leurs joueurs retenus pour une détection, un stage ou une sélection départementale (voir article 68 des R.S. du District).

En cas d'absence à un stage ou une sélection, non justifiée pour une raison reconnue valable par la Section des Actions Techniques, une sanction disciplinaire pourra être infligée au joueur s'il est seul responsable de cette absence ainsi qu'à l'éducateur ou une sanction pécuniaire de 150 euros sera infligée au club.

Article 8 bis :

Les décisions du Département Technique peuvent être frappées d'Appel en 2^{ème} et dernière instance auprès de la Commission d'Appel réglementaire du District.

Règlement des matchs officiels réservés aux catégories U6 à U13 (G et F)

LICENCES

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la Ligue de la Méditerranée, le District ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence FFF établie au titre de la saison en cours.

Les conditions de participation individuelles ou collectives sont celles prévues par les Règlements Généraux et les présents règlements.

Obligation de présentation des licences avant chaque match et vérification de l'identité des joueurs.

QUALIFICATIONS art 31 des RS du district du Var

1 - Les qualifications des joueurs sont régies par les règlements généraux de la F.F.F.

2 - Un joueur de catégorie U10/U11/U12/U13 qui devrait quitter un Club pour un autre, en cours de saison, pourra évoluer dans son nouveau club du District du Var à tous les niveaux constituant sa catégorie et dans toutes les poules sans restriction de niveau dans le respect du règlement des mutations pour les U12 et U13 .

NOMBRE DE JOUEURS INSCRIT SUR LA FEUILLE DE MATCH

- En football à **8** : douze joueurs (ses),
- En football à **5** (U8, U9 et U9F/U11F) : huit joueurs(ses).
- En football à **4** (U6, U7 et U6F/U8F) : sept joueurs(ses)

NOMBRE DE JOUEURS MUTES DANS LES EPREUVES OFFICIELLES

Uniquement pour les pratiques U12 et U13, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrit sur la feuille de match **est limité à quatre dont un maximum** ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1.

PARTICIPATION D'UN JOUEUR DANS UNE CATEGORIE D'AGE DIFFERENTE DE LA SIENNE

En aucun cas, un joueur ne peut participer à une rencontre au sein d'une équipe de catégorie d'âge inférieure à la sienne excepté les féminines.

PARTICIPATION AUX RENCONTRES

- U13 ouvert aux joueurs U13G et joueuses U13F et U14F et possibilité de 3 U12 maximum par équipe
- U12 ouvert aux joueurs U12G et joueuses U12F et U13F et possibilité de 3 U11 maximum par équipe
- U11 ouvert aux joueurs U11G et joueuses U11F et U12F et possibilité de 3 U10 maximum par équipe
- U10 ouvert aux joueurs U10G et joueuses U10F et U11F et possibilité de 3 U9 maximum par équipe
- U9 ouvert aux joueurs U9G et joueuses U9F et U10F et possibilité de 3 U8 maximum par équipe
- U8 ouvert aux joueurs U8G et joueuses U8F et U9F et possibilité de 3 U7 maximum par équipe
- U7 ouvert aux joueurs U7G et joueuses U7F et U8F et possibilité de 3 U6 maximum par équipe
- U6 ouvert aux joueurs U6G et joueuses U6F et U7F
- U13F ouvert aux joueuses U12F et U13F et possibilité de 3 U11F maximum par équipe
- U11F ouvert aux joueuses U10F et U11F et possibilité de 3 U9F maximum par équipe
- U9F/U11F ouvert aux joueuses U9F, U10F et U11F
- U6F/U8F ouvert aux joueuses U6F, U7F et U8F

Toutefois, dans le cas exceptionnel d'un effectif insuffisant de U12, U11 ou /et U10, il sera possible de créer des équipes avec plus de 3 joueurs surclassés avec l'accord de la section Foot Educatif et du CD du District du Var. Il faudra en faire la demande par mail à la commission F.E. avant chaque début de phase. Ces équipes pourront évoluer uniquement dans les niveaux Pré-Excellence et Honneur.

Après acceptation, ces équipes exceptionnelles, limitées à 1 par catégorie et par club, seront notifiées sur les PV du Département Technique.

PARTICIPATION A PLUS D'UNE RENCONTRE

La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'art 118 est interdite :

- Le même jour
- Au cours de deux jours consécutifs.

EN DISTRICT, art 37 des RS

- Ne peut participer à un match officiel, le joueur ou la joueuse qui est entré(e) en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsqu'elle ne joue pas le même jour ou le lendemain un match officiel.
- La notion d'équipe supérieure ou inférieure ne concerne que la même catégorie d'âge.

La Commission est habilitée à examiner et vérifier la situation des joueurs inscrits sur la feuille de match, sans que des réserves préalables soient effectuées par le club adverse, en cas d'irrégularité, la commission pourra sanctionner.

La constitution définitive des Poules se fera dès la clôture des engagements dont la date est fixée par la commission F.E. pour chaque catégorie d'âge.

La commission F.E. validera les engagements selon le nombre de licencié(e)s du club.

D'une manière générale et sauf en cas de force majeure aucune modification ne sera possible après parution des calendriers.

A - REGLEMENT U13

Les engagements se font via FootClubs.

Les rencontres se disputeront en deux phases selon le calendrier établi par le District

Pour ces trois phases, quatre niveaux sont proposés : Gaby ROBERT, EXCELLENCE, PRE-EXCELLENCE et HONNEUR.

Aucun titre de champion du Var ne sera attribué à la fin de saison pour tous les niveaux de cette catégorie.

• PREMIERE PHASE

Afin d'établir les niveaux, la commission F.E. procède à une analyse des résultats U12 N-1.

Ainsi la première phase se déroulera avec des équipes de niveau sous forme de Poule.

Gaby ROBERT

Le niveau Gaby Robert sera organisé avec 1 poule de 10 équipes en match Aller.

Les poules seront constituées par la commission F.E., par niveau en fonction des résultats de la dernière phase U12 N-1

Une seule équipe par Club.

EXCELLENCE

Le niveau Excellence sera organisé avec 2 poules de 10 équipes en match Aller.

Les poules seront constituées par la commission F.E. par niveau en fonction des résultats de la dernière phase U12 N-1

Une seule équipe par Club par poule.

2 poules de niveau constituées de 10 équipes en match Aller.

Seul les équipes jouant en Poule A pourront prétendre jouer en Gaby Robert sur la seconde phase.

PRE-EXCELLENCE :

Les poules seront établies en fonction de la situation géographique.
La constitution des poules sera établie par la commission F.E. par niveau en fonction des résultats de la dernière phase U12 N-1
3 poules constituées de 10 équipes en match Aller.

HONNEUR

Les poules seront établies en fonction de la situation géographique.
La constitution des poules sera établie par la commission F.E. par niveau en fonction des résultats de la dernière phase U12 N-1
X poules de 10 équipes en match Aller.

- ***DEUXIEME PHASE***

A l'issue de la première phase, la commission F.E. procède à une analyse des résultats. Il sera établi une remise à niveau de toutes les équipes. Ainsi la deuxième phase se déroulera avec des équipes de niveau équivalent sous forme de Poule réduite notamment au niveau GABY ROBERT.
Cette opération aura pour objectif d'éviter de trop grosses différences de scores pour la suite de la saison et de plus, permettra d'enrayer les découragements de certaines équipes et leur dissolution par manque d'intérêt.

Gaby ROBERT

Le niveau Gaby Robert sera organisé avec 2 poules de 6 équipes en match Aller/Retour
Les poules seront constituées par la commission F.E. par niveau en fonction des résultats de la première phase.
Une seule équipe par Club.
Exceptionnellement et sur décision de la commission F.E., une deuxième équipe pourrait intégrer le niveau mais dans une poule différente.

EXCELLENCE

La constitution des poules sera établie par la commission F.E. en fonction des résultats de la première phase.
2 poules de niveau constituées de 10 équipes en match Aller.

PRE-EXCELLENCE ET HONNEUR

Les poules seront établies en fonction de la situation géographique.
La constitution des poules sera établie par la commission F.E. en fonction des résultats de la première phase.
X poules de 10 équipes en match Aller.

B - REGLEMENT U12

Les engagements se font via FootClubs.
Les rencontres se disputeront en deux phases selon le calendrier établi par le District.
Pour ces deux phases, quatre niveaux sont proposés : Gaby ROBERT (uniquement pour la deuxième phase), EXCELLENCE, PRE-EXCELLENCE et HONNEUR.
Aucun titre de champion du Var ne sera attribué à la fin de saison pour tous les niveaux de cette catégorie.

- ***PREMIERE PHASE***

Afin d'établir les niveaux, la commission F.E. procède à une analyse des résultats U11 N-1.
Ainsi la première phase se déroulera avec des équipes de niveau sous forme de Poule.

EXCELLENCE

3 Poules géographiques de 10 équipes en match ALLER.

PRE-EXCELLENCE ET HONNEUR

Les poules seront établies en fonction de la situation géographique.
X poules de 10 équipes en match Aller.

- ***DEUXIEME PHASE***

A l'issue de cette première phase, la commission F.E. procède à une analyse des résultats. Il sera établi une remise à niveau de toutes les équipes. Ainsi la deuxième phase se déroulera avec des équipes de niveau équivalent sous forme de Poule avec la création du niveau GABY ROBERT.

Cette opération aura pour objectif d'éviter de trop grosses différences de scores pour la suite de la saison et de plus, permettra d'enrayer les découragements de certaines équipes et leur dissolution par manque d'intérêt.

GABY ROBERT

Le niveau Gaby Robert sera organisé avec 2 poules de 6 équipes en match Aller/Retour

Les poules seront constituées par la commission F.E. par niveau en fonction des résultats de la première phase.

Une seule équipe par Club.

Exceptionnellement et sur décision de la commission F.E., une deuxième équipe pourrait intégrer le niveau mais dans une poule différente.

EXCELLENCE

La constitution des poules sera établie par la commission F.E. en fonction des résultats de la première phase.

2 poules de niveau constituées de 10 équipes en match Aller.

PRE-EXCELLENCE ET HONNEUR

Les poules seront établies en fonction de la situation géographique.

La constitution des poules sera établie par la commission F.E. en fonction des résultats de la première phase.

X poules de 10 équipes en match Aller.

C - REGLEMENT U10 et U11

Les engagements se font via FAL.

Les rencontres se feront sous forme de plateaux pour les 4 phases.

Les rencontres se disputeront en quatre phases selon le calendrier établi par le District

Pour ces quatre phases, trois niveaux sont proposés : EXCELLENCE, PRE-EXCELLENCE et HONNEUR.

Aucun titre de champion du Var ne sera attribué à la fin de saison pour tous les niveaux de cette Catégorie.

- ***PREMIERE PHASE dite de Brassage***

Sur la base des engagements des clubs via FAL, une phase de brassage permettra de définir le niveau des équipes pour la phase 2 dites « plateaux de Niveau ».

La phase 1 dite de brassage, sera organisée pour les 3 premiers week-ends de compétition sous forme de triangulaire.

Les rencontres de 25 minutes chacune donnera lieu à l'établissement d'une feuille de match fournie via FAL.

EXCELLENCE

U11 : la commission F.E. procède à une analyse des résultats U10 N-1 et établira les groupes.

U10 : Sur engagement via FAL

Sur la base des engagements, la commission F.E. constituera les différents groupes

Pour la phase 1, seul l'engagement d'une équipe par Club sera autorisé.

Possibilité de faire un vœu d'engager une 2^{ème} équipe.

PRE-EXCELLENCE ET HONNEUR

U11 : la commission F.E. procède à une analyse des résultats U10 N-1 .

U10 : Sur engagement via FAL

La commission F.E. désignera des groupes en tenant compte des engagements des clubs et des secteurs géographiques. Les clubs auront la possibilité d'engager plusieurs équipes par club qui seront dans des groupes différents.

- ***DEUXIEME PHASE A QUATRIEME PHASE***

A l'issue de chaque phase, la commission F.E. procède à une analyse des résultats. Il sera établi une remise à niveau de toutes les équipes. Ainsi les phases se dérouleront avec des équipes de niveau équivalent sous forme de Plateau.

Cette opération aura pour objectif d'éviter de trop grosses différences de scores pour toute la durée de la saison et de plus, permettra d'enrayer les découragements de certaines équipes et leur dissolution par manque d'intérêt.

Les 3 Niveaux relatifs à la première phase seront reconduits.

D - REGLEMENT U6 à U9

Les engagements se font via FAL.

Les rencontres se disputeront sous forme de plateaux. Ceux-ci ont lieu sur des sites en prenant compte du secteur géographique.

Les clubs, dans un délai suffisant, doivent se porter candidats pour l'organisation d'un plateau dans leur secteur respectif.

Sur chaque site, les matchs doivent être organisés pour chaque catégorie d'âge (U6 – U7 – U8 et U9).

Dans le cas d'un manque d'effectif pour l'une ou l'autre catégorie d'âge, l'équipe devra évoluer au niveau immédiatement supérieur. Les joueurs ne pourront être surclassés que d'1 An (ex : U6 en U7 et U8 en U9).

En aucun cas il ne sera autorisé de jouer dans une catégorie d'âge inférieure (ex : U7 en U6 et U9 en U8).

Avant de prendre part aux rencontres, chaque club organisateur d'un plateau aura la charge de vérifier les licences des joueurs de manière à éviter toute réclamation relative à l'âge d'un ou plusieurs joueurs, et établir une feuille de match.

En 2^{ème} phase (Janvier 2024), pour les catégories U8 et U9, il sera proposé aux clubs des plateaux de niveau.

E - REGLEMENT U13F

Les engagements se font via FootClubs.

Les rencontres se disputeront en deux phases selon le calendrier établi par le District.

Aucun titre de champion du Var ne sera attribué à la fin de saison.

1^{ère} phase :

Le critérium sera organisé avec 2 poules de X équipes en match Aller.

2^{ème} phase :

Le critérium sera organisé avec 2 poules de X équipes en match Aller/Retour

Les poules seront constituées par la commission F.E, par niveau en fonction des résultats de la 1^{ère} phase.

Cette opération aura pour objectif d'éviter de trop grosses différences de scores pour la suite de la saison et de plus, permettra d'enrayer les découragements de certaines équipes et leur dissolution par manque d'intérêt.

F - REGLEMENT U11F – Foot à 8

Les engagements se font via FAL.

Les rencontres se feront sous forme de plateaux.

Le District établira le calendrier selon l'engagement des équipes via FAL.

Aucun titre de champion du Var ne sera attribué à la fin de saison.

Les rencontres de 25 minutes chacune donneront lieu à l'établissement d'une feuille de match fournie via FAL.

G - REGLEMENT U6F/U8F et U9F/U11F

Les engagements se font via FAL.

Les rencontres se disputeront sous forme de plateaux.

Les clubs, dans un délai suffisant, doivent se porter candidats pour l'organisation d'un plateau.

Sur chaque site les matchs doivent être organisés pour chaque catégorie d'âge (U6F/U8F et U9F/U11F).

Les joueuses ne pourront être surclassées en catégorie supérieure. Pas de U8F en U9F/U11F.

En aucun cas il ne sera autorisé de jouer dans une catégorie d'âge inférieure (ex : U9F en U6F/U8F)

Avant de prendre part aux rencontres, chaque club organisateur d'un plateau aura la charge de vérifier les licences des joueuses de manière à éviter toute réclamation relative à l'âge d'un ou plusieurs joueurs, et établir une feuille de match.